

La Délégation au Contrôle et à l'Ethique dans l'Enseignement Supérieur: pour quel contrôle et quelle évaluation?

Cyrille GOUGBEDJI

Délégué général adjoint au Contrôle et à l'Ethique dans l'Enseignement supérieur

Introduction

Un souci: comment réussir à arrimer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique aux exigences du développement économique et social ?

Le Gouvernement béninois a adopté une stratégie de promotion et de développement de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Dans ce cadre un organe national de contrôle a été mis en place : la Délégation au Contrôle et à l'Ethique dans l'Enseignement supérieur.

Composition de la DCE

La DCE est composée de sept personnalités désignées à raison de:

- ❖ 4 par le Président de la République dont une personnalité administrative de grande réputation, deux enseignants du supérieur de grande notoriété académique, et un spécialiste de téléenseignement
- ❖ 3 par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique parmi les enseignants du supérieur de rang magistral.

Mission et attributions de la DCE

- *« La DCE a pour mission de veiller à la qualité de l'enseignement et de la recherche scientifique ainsi qu'au respect par les assistants, enseignants et chercheurs, des obligations professionnelles et de la déontologie liées à leur statut dans les universités publiques, les établissements supérieurs publics d'enseignement et les centres de recherche rattachés au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique*
- *Il est chargé également de la promotion du téléenseignement».*

On note que le contrôle et l'évaluation constituent une mission centrale de la DCE. Quel en sont les tenants et les aboutissants ?

I- Les tenants

- La mission de contrôle

Vérifier la conformité des actions, des services, des produits aux normes de références préalablement arrêtées. C'est confronter...

- La mission d'évaluation

Attribuer une valeur, émettre un jugement après analyse, mesurer sur la base de critères préétablis.

La mission de contrôle et d'évaluation dévolue à la DCE est une mission globale. Elle comporte toutefois des composantes.

A- La globalité de la mission

- Le but:

Rendre les universités béninoises et les centres de recherche universitaires plus compétitifs sur les marchés internationaux de l'éducation et de la recherche scientifique.

- Le périmètre:

Intervenir dans UPB, EPES et les centres de recherches relevant du sous-secteur de l'Enseignement supérieur.

1- Les UPB, les EPS et les centres de recherche des universités publiques et du CBRST

Le Bénin a:

- deux grandes universités pluridisciplinaires: UAC, UP
- deux universités thématiques: UNSTIM et UNA

Toutes ces universités ont en leur sein des UFR et des Laboratoires ou centre de recherche. Le CBRST a également ses centres de recherche.

Hormis cela, le Gouvernement a entrepris la création d'établissements publics supérieurs non rattachés à des universités.

2- Les EPES

Ce sont des établissements privés d'enseignement supérieur.

- Certains établissements privés ont le statut d'université privée.
- D'autres établissements ne sont que de simples entités de formation agréées.

L'ouverture, les programmes d'enseignements, les filières sont réglementés.

Vu ce périmètre riche de cibles, quelles sont les composantes de la mission de la DCE?

B- Les composantes de la mission

La mission de contrôle et d'évaluation recouvre un certain nombre d'activités. On peut les regrouper en trois composantes:

Composante 1- Les contrôles

Composante 2- Les évaluations

Composante 3- Les enquêtes, sondages ,....

Composante 1: les contrôles

- Contrôle de la qualité des offres de formation
- Contrôle de la qualité des supports pédagogiques (Cours et épreuves)
- Contrôle déontologique

Composante 2- Les évaluations

- Evaluation en situation de classe
- Evaluation des épreuves
- Evaluation de la contribution des enseignants à la recherche, évaluation des travaux des chercheurs
- Evaluation de la mise en œuvre du contrat de performance

Composante 3- Les enquêtes, sondages, ...

- Enquête spéciale de moralité des enseignants et chercheurs avant leur reclassement
- Enquête de pédagogie par les apprenants

II- Les aboutissants

La mission de contrôle et d'évaluation dévolue à la DCE vise à mesurer les impacts des services et des productions des enseignants et chercheurs aussi bien sur les apprenants, la communauté universitaire, et la société en général.

Elle s'appuie donc sur des **critères** d'évaluation qui transparaissent clairement dans les outils tels qu'ils seront présentés plus tard dans ce webinar et affiche de manière univoque les **finalités**.

A- Les critères de mise en œuvre

Il faut distinguer les critères de l'évaluation de l'enseignement de ceux relatifs à l'évaluation de la recherche.

1- Les critères d'évaluation de l'enseignement

- Compétence pédagogique et méthodologie d'enseignement
- Encadrement des étudiants
- Innovation pédagogique

2- Les critères d'évaluation de la recherche

- La qualité des publications pour mesurer la contribution à la recherche
- La participation aux activités pour évaluer la contribution à la production des connaissances
- Le rayonnement académique pour mesurer l'impact des travaux de recherche au niveau national et international

3- La logique des outils d'évaluation

- Chaque outil élaboré est basé sur des critères spécifiques avec les indicateurs et indices de satisfaction.
- Chaque critère compte dans la note globale de l'évaluation
- La note de chaque évaluation est prise en compte dans la Note globale de l'enseignant.
- Certains outils sont administrés avec l'appui d'experts externes commis par la DCE tandis que d'autres sont administrés par les Universités et notamment par les responsables d'entité.

4.1. Rappel des types d'outils

1. Contrôle de la qualité des supports pédagogiques
2. Évaluation des épreuves
3. Évaluation en situation de classe
4. Enquête de pédagogie par les apprenants
5. Évaluation de la contribution à la recherche
6. Évaluation spécifique des chercheurs
7. Évaluation du contrat de performance
8. Enquête spéciale de moralité

3.2. RESPONSABLES D'ADMINISTRATION DES OUTILS ET CIBLES

N°	TYPES DE CONTRÔLE ET DE L'EVALUATION	RESPONSABLES	CIBLES
1	Contrôle de la qualité des offres de formation	DCE: <ul style="list-style-type: none"> • Structures relais au sein des UPB • Délégués de la DCE 	Rectorats
2	Contrôle de la qualité des supports pédagogiques	DCE : <ul style="list-style-type: none"> • Experts nationaux • Experts étrangers • Structures relais au sein des Centres de recherche • Délégués de la DCE dans la limite de leur expertise 	Responsables des UFR
3	Évaluation des épreuves		Enseignants
4	Évaluation en situation de classe		Responsables des études
5	Évaluation de la contribution à la recherche		<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants • Chercheurs
6	Évaluation spécifique des chercheurs		Chercheurs
7	Enquête spéciale de moralité		<ul style="list-style-type: none"> • Responsables des études /SGE/CSP

3.2. RESPONSABLES D'ADMINISTRATION DES OUTILS ET CIBLES

N°	TYPES DE CONTRÔLE ET DE L'ÉVALUATION	RESPONSABLES	CIBLES
8	Enquête de pédagogie par les apprenants	UPB/UFR	Enseignants et chercheur
9	Canevas du contrat de performance		UFR et Enseignant/Chercheur
10	Évaluation du contrat de performance	<ul style="list-style-type: none"> • UPB • Centres de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants • Chercheurs

3.3 PÉRIODICITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES OUTILS

A	CONTRÔLE ET EVALUATION SYSTÉMATIQUE	PÉRIODICITÉ
1	Contrôle de la qualité des offres de formation	2 ans après chaque cycle de mise en œuvre des offres de formation
2	Contrôle de la qualité des supports pédagogiques	Au moins une fois tous les trois ans
3	Évaluation en situation de classe	
4	Évaluation des épreuves	Annuelle
5	Évaluation de la contribution à la recherche	
6	Évaluation spécifique des chercheurs	
7	Enquête spéciale de moralité	Au moins une fois tous les trois ans
8	Enquête de pédagogie par les apprenants	Immédiatement à la fin d'un enseignement dispensé
9	Évaluation du contrat de performance	Annuelle

3.3 PÉRIODICITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES OUTILS

B	MÉCANISME INTERNE DE RENFORCEMENT ET DE RECLASSEMENT	PÉRIODICITÉ
1	Évaluation du contrat de performance	Chaque année après la publication des résultats de CCI et concours d'agrégation du CAMES
2	Enquête de pédagogie par les apprenants	
3	Enquête spéciale de moralité	
4	Évaluation spécifique des chercheurs	

B- Les finalités de la mission

Les finalités de la mission concerne:

- La qualité de l'enseignement
- La qualité de la recherche

1- Assurance de la qualité de l'Enseignement supérieur

L'une des finalités de cette mission de contrôle et d'évaluation est l'Assurance de la qualité de l'Enseignement supérieur par:

- l'évaluation de la pertinence des offres de formation et des programmes
- l'évaluation de la performance pédagogique favorisant l'adoption de méthodes pédagogiques efficaces

2- Promotion de la qualité de la recherche

L'autre finalité c'est la promotion de la qualité de la recherche par:

- la mesure de l'impact des travaux sur la communauté académique et la société
- l'évaluation de la collaboration scientifique
- l'appréciation de l'innovation et de la créativité dans la recherche.

Conclusion

- La mission de contrôle et d'évaluation est bien gigantesque. La cible est un fourmillement d'une diversité catégorielle.
- Les membres de la DCE constituent de ce fait un petit noyau dans un gros fruit. La chaire sera bien étoffée par le recours à l'expertise internationale et nationale.

Les uns et les autres en s'appropriant la mission pourront avec dextérité administrer les outils conçus par les membres de la Délégation pour l'exécution de la mission.

La présentation des outils offrira davantage de lumière sur la mission.

Merci de votre très aimable attention!